

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit le dix-neuf octobre à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION 12/10/2018

Etaient présents : Pierre SIMEON de BUOCHBERG ; Alain ANGELI ; Jean ROSSINI ; Ange-Marie MONDOLONI ; Maguy ROCCHI ; Aline RUGGERI ; René DOMINICI ; Stéphanie IACOMETTI ; Régine RIBES-RUSAFI ; Bernadette CASAMATTA ANDREANI ; François SANTONI ; Sandra CARIA ; Sandrine CHIODI ; André ROCCHI ; Dominique VILLARD-ANGELI ; Christian PAOLI.

Etaient absents : Jean-Philippe MARTINETTI ; Céline GHILINI-SUSINI ; Gilbert LENZOTTI ; Jean-François OTTOMANI.

Etaient représentés : Jean-François OTTOMANI était représenté par Christian PAOLI.

Nombre de conseillers	
En exercice :	20
Présents :	16
Votants :	17
Absents :	04
dont représentés :	1

Vu l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination du secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal désigne Madame Anne-Laure BELLICAM secrétaire de séance.

DEL191018-04

OBJET : Demande de subvention Association ELA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de l'Association ELA qui célèbre cette année sa 25^{ème} édition. L'année dernier ce sont plus de 511 000 élèves de tous niveaux qui ont participé à l'opération et notamment des élèves de notre commune « L'école élémentaire de Prunelli di Fium'Orbu », qui renouvelle cette action cette année.

Elle sollicite un soutien financier afin de soutenir ses missions de financement de la recherche médicale et d'accompagnement des familles touchées par une leucodystrophie.

Il propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 300 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'allouer une subvention de 300 € à l'Association ELA.
- Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018 au compte de dépenses « 6574 » de la section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'ajourner ce point au prochain conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an que ci-dessus.



Le Maire